REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SCARPE** *Siège social : 20 rue de l'Epau 59230 SARS ET ROSIERES*

Séance du 09 juin 2026

* Afférents du conseil : 14
* En exercice : 14
* Qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil vingt-six, le neuf juin à 18h30, le Comité syndical du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Scarpe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège du SIVS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER, Président.

Délibération N° 20/2026

Date de la Convocation 18/05/2026	Présents : MESSAGER Jean-Claude, MARTIN François, FREJEAN Caroline, LELEU Carole, DUPONT Michelle, LEROY Véronique, CARPENTIER Thierry, COLIN Nathalie, NOTREDAME Stéphane, GHESQUIERE Anne-Sophie, FILMOTTE Christophe, DUTHOIT Christine, TIZON Chantal, BROQUET Jean-Noël, GENOS Cathy.
Date d'affichage 29/05/2026	Absents excusés : MICHALAK Jean-Michel, THIBAUT Jean-Luc. Suppléants excusés : CAULIEZ Régis, MICHEL Nathalie, DELFOSSE Patrick, DUVINAGE Christophe. ***Secrétaire de séance :*** Caroline FREJEAN

Délibération N° 20/2026 : approbation des procès-verbaux du 05 février 2026 et du 14 avril 2026

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 05 février 2026 et celui du 14 avril 2026 ont été transmis à l'ensemble du comité syndical. Monsieur Le Président demande si ceux-ci amènent des observations.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les procès-verbaux du 05 février 2026 et du 14 avril 2026.

Pour extrait conforme,
Fait en séance, les jours, mois et an susdits.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SCARPE (NORD)

Le Président
Jean-Claude MESSAGER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Sous-Préfecture le 12.06.2026 *.. et de sa publication le* 12.06.2026*, et informe qu'en vertu du décret N°83.1205 le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter du* 12.06.2026